A200

FORMATION INITIALE COMPLEMENT SURETE QUALITE OPTION RN

Durée: 3.00 jour(s) / 21:00 heures

Public:

Ce stage est obligatoire pour tout intervenant qui doit travailler et intervenir sur un CNPE EDF et contribue à la délivrance de l'habilitation HN.
La formation vient en complément du SCN1 et vise à apporter des connaissances théoriques et pratiques dans les domaines de la sûreté et la qualité nucléaire.

Prérequis:

Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation.
Etre titulaire d'un certificat de formation (initiale ou recyclage) SCN CEFRI Niveau 1 ou niveau 2 option RN en cours de validité (4 ans maxi).
Le contrôle des prérequis est assuré par TRIHOM directement via CARNAX ; il n'est donc pas nécessaire de nous envoyer la copie du certificat précédent.

Objectifs pédagogiques :

Analyser et renseigner un dossier d'intervention en toute qualité.
Identifier si l'activité présente des risques sûreté en phase d'appropriation de dossier et de réalisation.
Mettre en place les parades, les règles de base, et les leviers de la sûreté nucléaire.

Programme :

Sureté nucléaire.
Risques particuliers en lien avec la sureté.
Qualité.
Appropriation de l'environnement.
Réalisation d'une activité de maintenance.

Méthodes et supports :

Pédagogiques : Formation théorique et pratique.
Techniques : Mise en œuvre de scénarii formatifs sur Chantier Ecole agréé par EDF. Réalisation d'évaluations formatives sur tablette individuelle en cours de formation.
D'encadrement : Organisme de formation agréé par EDF et certifié CEFRI option RN. Présence de 2 formateurs habilités à partir de 7 stagiaires.

Modalité d'évaluation :

Le comportement des stagiaires est évalué tout au long de la formation lors des mises en situation. Validation des acquis théoriques par un questionnaire. Entretien individuel permettant de notifier des axes de progrès en cas d'échec ou de rattrapage.
Délivrance d'un certificat de réalisation et d'un certificat CEFRI saisi dans CARNAX pour une validité de 4 ans.
Le certificat délivré permet à l'employeur d'habiliter HN1.

FP A200 Indice 12 du 01/10/26